



**Après 1 an
au Ministère...
Enfin le dégel
du dialogue social ?**

**Quelles
réponses
maintenant
pour les
Officiers ?**

*Temps de travail
Déroulement et fin de carrières
Véritable grille indiciaire
de catégorie A+
Égalité OPN/OGN*

Sommaire

- 3** GIPA
(Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)
- 4** Cinq bonnes raisons
pour une nouvelle grille indiciaire
- 6** Allongement des carrières
Saison III
- 8** La baisse des rémunérations
s'accroît, ça suffit !
- 9** Rapport du médiateur interne
de Police Nationale
- 10** La Commission
de la transparence
de la vie publique
*va-t-elle mettre fin à l'omerta
de la réserve citoyenne ?*
- 11** Courrier du Secrétaire Général
au Président
de la Haute Autorité
pour la transparence de la vie publique
- 12** Le chien des gendarmes félicité !
- 13** Quand un commissaire
de Police
transfère ses compétences à la Gendarmerie...
- 14** Vers un SCRT renforcé
ou un SCRT scindé ?
- 16** Présentation de livres
- 18** Rémunérations moyennes
*- en Ile-de-France
- en Province au 1^{er} janvier 2015*

POLICE Nouvelle

Revue Trimestrielle

Commission paritaire : 0517 S 05555 - ISN 1961-9294
Tirage : 10 000 exemplaires - Abonnement annuel : 8,50 € - Prix au numéro : 0,90 €

Directeur de la publication : Jean-Marc BAILLEUL
Rédactrice en chef : Chantal PONS-MESOUAKI
Maquette, réalisation, impression : Compédit Beauregard
Z.I. Beauregard - BP 39 - 61600 La Ferté-Macé

SCSI - SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
55, rue de Lyon - 75012 Paris
Tél. : 01 44 67 83 30
Fax : 01 44 67 84 20

<http://scsi-pn.fr/>

ÉDITORIAL

DIALOGUE SOCIAL :

que d'inertie et de temps perdu !



Après le départ du ministère de l'Intérieur de Manuel Valls, les organisations syndicales avaient été prévenues qu'avec les élections professionnelles en décembre 2014, il serait difficile de « négocier » dès lors que la nouvelle représentativité par corps n'était pas connue.

Pourtant, lors de la clôture de notre congrès, en octobre, Bernard Cazeneuve, laissait entrevoir des ouvertures concrètes sur plusieurs thématiques... restées manifestement dans les tiroirs de ceux en charge de traduire les mots par des actes ! Mais peut-être envisageaient-ils un résultat issu des urnes différent et des interlocuteurs plus conciliants ?

En revanche, pendant cette période, ces services se sont largement mobilisés, dans le plus grand secret, afin de préparer un projet d'intégration des personnels techniques et scientifiques dans les corps actifs ! Le tract commun du SCSi et de SO, aura eu le mérite d'obliger l'administration à « sortir du bois » et les autres organisations syndicales se sont positionnées.

Depuis, c'est silence radio... Force est de constater que l'inertie est le maître-mot qui a prévalu en 2014 et au premier trimestre de cette année, dans la gestion du Corps des Officiers de Police.

Le dernier courrier du Ministre est censé rouvrir le dialogue social et faire cesser l'inertie, mais hélas la réalité est toute autre :

Les problématiques abordées sont pour certaines contraintes par les contentieux en cours... Il en est ainsi du temps de travail ; la date échéance pour la transmission de textes conformes aux directives européennes, fixée au 20 mai vient enfin de nous être communiquée... Et pourtant la protection de la santé concerne également les cadres actifs de la Police ! Désormais, nous attendons (depuis trop longtemps) les propositions qui ne devront, ni ne pourront décevoir les Officiers, en désespérance sur ce sujet depuis 2007...

Pour d'autres thèmes l'argument budgétaire est peu compréhensible. En effet, la corrélation faite par le Ministre entre la négociation indiciaire, pourtant reconnue comme légitime par l'administration, et la réussite des travaux sur la nomenclature, est ressentie par la majorité des Officiers comme une provocation. En effet, qui peut oublier que le Corps de Commandement a déjà largement contribué à l'effort collectif par une suppression de plus de 9 000 postes en 20 ans dont 3 000 ces 10 dernières années ? Les Officiers sont favorables à la poursuite de la déflation pour asseoir leur positionnement et valoriser leur déroulement de carrière mais souhaitent également bénéficier des effets pécuniaires. D'autant que la comparaison avec d'autres agents interpelle... Ainsi, les Officiers de Gendarmerie, dont le Corps a pourtant augmenté,

ont obtenu des réajustements de grille amplifiant le différentiel de rémunération. De même pour les attachés, au nombre croissant, recrutés à bac + 3 comme les Officiers de Police, ont obtenu un exhaussement avec une grille de « catégorie A type » au-delà de l'indice 1015, pour quelques postes aux responsabilités les plus importantes.

La problématique de l'accès interne au corps de conception et direction est au point mort... Ainsi, le Ministre ne se conformera pas à l'engagement de son prédécesseur d'augmenter le pourcentage du recrutement interne pour réduire celui du concours externe.

Pire encore, alors que les quatre organisations représentatives des Officiers et des Commissaires ont validé en mai 2014 la suppression du recrutement au choix, il a été maintenu. Aujourd'hui, si le Ministre consent à y mettre un terme pour favoriser la VAP, il le conditionne au bon vouloir des commissaires...

Enfin, de nombreux thèmes sont passés sous silence tels que les dispositifs de fin des carrières, l'évolution de l'IRP, la parité avec les Officiers de Gendarmerie, etc.

Comme l'a parfaitement mis en évidence le baromètre social, les Officiers aiment leur métier, en dépit de conditions d'exercice qui se dégradent, mais sont lassés et exaspérés d'attendre la traduction des paroles par des actes. Ils attendent la mise en place rapide de mesures concrètes.

Le courrier du Ministre est une déclaration d'intentions qui aurait pu aller plus loin mais dont on ne doute pas de la sincérité... Le SCSi a plusieurs propositions relatives à la gestion des Corps, il est prêt à travailler sans relâche pour que les dossiers avancent, mais faisons le vite !!!

Jean-Marc BAILLEUL,
Secrétaire Général du SCSI

7 ANS DE GEL, CA SUFFIT !

D'APRÈS LA
CARTE, NOUS
NE SOMMES PLUS
TRÈS LOIN DE
L'ENDROIT OÙ A
ÉTÉ ENTERRÉ LE
POINT D'INDICE.





POUR 2015

(calculé sur les 4 dernières années)

Sont normalement concernés les Officiers bloqués au dernier échelon de leur grade depuis le 1^{er} décembre 2010.



Ex. : un CDT à l'indice 715 au 31 décembre 2010 et au 734 au 31 décembre 2014 percevra environ 890 euros.



Un capitaine à l'indice 641 au 31 octobre 2010 et au 658 le 31 décembre 2014 percevra environ 800 euros.

MISE EN PAIEMENT :

Fiche de paye d'août ou de septembre 2015.

GIPA 2015

(Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)

De plus en plus d'Officiers sont concernés :
il faut en urgence revoir la grille indiciaire !

LA GIPA 2015

Elle résulte d'une comparaison entre l'évolution du Traitement Indiciaire Brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité équivalente à la perte de pouvoir d'achat est versée à chaque agent concerné.

Un arrêté paru le 14 février fixe au titre de l'année 2015 les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA. Pour la période de référence du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2014, le taux de l'inflation a été fixé à : + 5,16 %.



Lorsque la différence entre votre indice IM au 31 décembre 2010 et celui du 31 décembre 2014 est inférieure à l'inflation :
vous percevrez la GIPA.

Pour connaître votre GIPA 2015, utilisez le simulateur de la CFDT en pièce jointe ou sur le site du SCSI. Il vous suffit d'indiquer vos indices majorés figurant sur vos fiches de paie de décembre 2010 et 2014.

** Attention, les emplois fonctionnels de catégorie A (et donc les CDTF) sont exclus par décret du dispositif.*

Le gel du point d'indice des fonctionnaires pour la cinquième année consécutive n'est plus compensé !

Pour le SCSI-CFDT, la forte augmentation d'Officiers accédant à ce dispositif de compensation de perte de pouvoir d'achat montre la nécessité d'une véritable revalorisation des déroulements de carrière.

Le déclenchement de ce mécanisme doit être considéré comme une alerte et donner lieu à la négociation de mesures générales permettant d'éviter le recours à la GIPA.



Le SCSI continue son combat pour rendre inutile tout dispositif compensatoire du type GIPA et obtenir la création de nouveaux indices et échelons au grade de lieutenant, capitaine, commandant et un 3^e échelon au 1015 pour les commandants fonctionnels.

CINQ BONNES RAISONS

pour une nouvelle GRILLE INDICIAIRE



- 1 La grille indiciaire n'est pas en adéquation avec les autres catégories A de la Fonction Publique.** Ainsi, au sein du même ministère attachés et ingénieurs voient leurs grilles atteindre le 1015 et au-delà...
- 2 Le rapport de la Cour des Comptes de 2013 indique qu'un Officier de Gendarmerie perçoit 100 000 euros de plus sur les 15 premières années de service.** Les Officiers de Gendarmerie franchissent leurs échelons en un an et atteignent le grade de colonel en 20 ans en moyenne, alors que les Officiers de Police connaissent une plus grande sélectivité de concours, un niveau général de recrutement plus élevé et sont affectés dans des zones difficiles...
- 3 La grille des Officiers de Gendarmerie est revalorisée au 1^{er} juin 2015. C'est inacceptable !** Elle bénéficiera aux carrières courtes mais aussi aux carrières longues car l'augmentation ne concerne pas seulement l'échelon exceptionnel de capitaine mais également les 3^e, 4^e, 5^e échelon.
- 4 Avec le gel du point d'indice depuis 5 ans, le nombre d'Officiers concernés par la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) explose.** 1 451 étaient concernés l'année dernière pour un montant de 650 000 euros. Ce nombre augmentera encore sensiblement en 2015 et les budgets dédiés continuent à gonfler...
- 5 La grille est totalement inadaptée :** certains capitaines passant commandants perdent de l'argent, la majorité des capitaines et commandants sont bloqués aux derniers échelons, le différentiel entre Lieutenants de Police et OGN devient abyssal...



TROP DE TEMPS PERDU ! LE SCSI DEMANDE L'OUVERTURE URGENTE DE NÉGOCIATIONS PROMISE PAR LE MINISTRE.

Mettre fin aux injustices construire l'avenir

LA NOUVELLE GRILLE DES OGN QUI ACCENTUENT LE DIFFÉRENTIEL DE TRAITEMENT

GRADES	ANCIENNETÉ	INDICE OGN 	INDICE OPN 	DIFFÉRENTIEL
Capitaine	14 ans	658 (+ 42 soit 194 euros)	557 ou 585	de 73 à 101
	11 ans	635 (+ 39 soit 181 euros)	527 ou 557	de 78 à 108
	8 ans	620 (+ 34 soit 157 euros)	467 ou 527	de 93 à 153
	7 ans	586 (+ 10 soit 47 euros)	467 ou 527	de 59 à 119
	6 ans	570	438	132
	5 ans	563	438	125
Lieutenant	4 ans	526	410	116
	3 ans	486	410	76
	2 ans	452	379	71
	1 an	400	379	21
Sous-lieutenant		356	314 et 334	42 et 22

Variable suivant la date de passage semi-automatique au grade de capitaine

→ Soit 733 euros !

→ Soit 644 euros !

En rouge les nouveaux indices des capitaines prenant en compte l'augmentation mise en place au 1^{er} juin.

Les Capitaines de Gendarmerie étaient en 2013 : 2 667 soit 40,6 % des Officiers de Gendarmerie.

* Le dernier échelon est limité à 3 % du Corps soit environ 80 Officiers.

Dans sa réponse faite au SCSJ le 18 décembre le Ministre indiquait « en moyenne 19 points d'indices par saut d'échelon » pour les Capitaines de Police 30 points d'indice par saut d'échelon ».

Petit oubli... Le saut d'échelon en gendarmerie se fait tous les ans.

Le tableau ci-dessus démontre qu'à ancienneté égale les indices des OGN sont bien supérieurs.

Cette grille nouvelle bénéficie bien évidemment à tous les capitaines même ceux issus de l'externe qui dès la septième année jouissent d'une augmentation conséquente. Ces nouveaux indices accentuent le différentiel dénoncé en 2013 par la Cour des Comptes.

Comment expliquer qu'un jeune Officier de la Police, encore lieutenant, perçoive 733 euros mensuels de moins que son homologue gendarme entre temps promu capitaine et logé gratuitement. Et pourtant, cet Officier de Police, affecté en région parisienne, a satisfait au concours le plus sélectif de la Fonction Publique, pour un niveau de recrutement supérieur à son homologue gendarme.

À travail égal, salaire égal.... Sauf pour les Officiers de Police ?



ALLONGEMENT des CARRIÈRES – SAISON III

Depuis 2011, le SCSI vous présente les éléments de son étude sur l'impact de la prolongation d'activité, le rythme de la déflation et les conséquences pour notre corps. Cette synthèse de la radioscopie du corps est destinée à vous informer et à développer les arguments techniques face à une administration bien silencieuse.

Face à ce phénomène primordial pour la gestion des ressources humaines, la VAEP avait été instaurée, en 2012, par Manuel Valls. Son abandon est une erreur. Comme les tableaux le démontrent elle avait en effet accéléré la déflation de notre corps et fait ainsi diminuer la masse budgétaire. D'autres mesures doivent venir très rapidement remplacer ce premier dispositif.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉPARTS EN RETRAITE

ANNÉE	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de départ	540	345	260	274	312	390



Quand on songe que l'on a supprimé la VAEP au prétexte des contraintes macroéconomiques alors que l'on projette maintenant d'intégrer presque 2 000 personnels PTS dans le corps des actifs avec une incidence sur les pensions sans commune mesure !

RÉPARTITIONS DES DÉPARTS EN RETRAITE PAR GRADE EN 2014

	2012	2013	2014
CDTF	94	138	209
CDT	108	96	107
CNE	70	77	74
LT	2	4	0
TOTAL	274	312	390

La déflation en augmentation : Double effet : la VAEP a permis un nombre de départ de commandants fonctionnels en forte augmentation et les modifications de droits concernant le cumul d'activité a favorisé certains départ en fin d'année.

MAINTIEN EN ACTIVITÉ PAR GRADE. ÉVOLUTION DE 2010 À 2014

	2010	2012	2013	2014
CDTF	188	161	181	224
CDT	126	163	194	226
CNE	77	73	85	114
LT	3	2	5	6
TOTAL	394	399	465	570

Le nombre de maintien en activité ne cesse de croître dans tous les grades. Au 1^{er} janvier, 88 Officiers avaient plus de 60 ans, 1 075 plus de 55 ans. En 2014, c'est près de 6 % des Officiers qui étaient en position de prolongation d'activité. À ce jour il est néanmoins encore difficile d'avoir une lisibilité sur la durée moyenne ce maintien en activité et de l'évolution future de ce paramètre.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS OFFICIERS PAR GRADES ET ÉCHELONS EN 2014

	01	02	03	04	05	06	07	08	EL	EX	ST	TOTAL
LT	37	96	80	170	289	215	72	93				1 121
CPN	575	831	693	552	2 023					53		4 727
CTE		24	200	727	1 941							2 897
CEF	16	1 262										1 278

Le tableau démontre la mauvaise répartition dans les échelons et le blocage aux échelons sommitaux faute de déroulement de carrière adaptée. 67 % des commandants sont bloqués au 5 échelons (57 % en 2010) et 42,7 % des capitaines (42 % en 2010).

Répartition par grade en 2014 : 11,1 % Lt, (22,36 en 2010) ; 45,1 capitaines (44,65 en 2010), 28,9 CDT (22,05 en 2010), 12,7 CDTF (10,09 en 2010). Total CDTF/CDT : 39,9 % (32,95 % en 2010). Concernant les capitaines exceptionnels, seuls 53 bénéficient de cet échelon actuellement.



Contrairement aux déclarations de certains responsables, dans la Gendarmerie Nationale le mouvement est identique, le nombre de lieutenant diminue et le nombre de capitaines atteint aujourd'hui 40,6 % du Corps.

Ces quelques chiffres illustrent une situation vécue au quotidien par l'ensemble des Officiers de Police. Loin de polémiquer, faire de la politique ou proposer des mesures irréalistes, le SCSI continue son combat pour défendre les Officiers qui n'ont pas bénéficié de protocoles intégrant les paramètres de loi sur le maintien en activité. Pour les Officiers de Police, tout est à faire. L'incantation de la déflation ne suffit pas, rien ne sert de donner des chiffres cibles, encore faut-il mettre en place des mesures pour atteindre des objectifs !

LES OFFICIERS ATTENDENT DES SOLUTIONS



Tous les feux sont au rouge

- Le nombre d'Officiers bénéficiant de la GIPA augmentent considérablement.
- Les gendarmes aux carrières courtes mais aussi longues vont bénéficier en juin 2015 d'une nouvelle grille indiciaire.
- Les capitaines promus au grade de commandant perdent de l'argent.

Conformément aux décisions de notre congrès : le SCSI exige une nécessaire redistribution de la grille indiciaire et la création de nouveaux échelons au grade de capitaine, commandant et un troisième échelon de CDTF (au 1015).

La déflation doit se poursuivre grâce à des dispositifs adaptés et permettre de financer des mesures pour mettre fin aux inégalités vis-à-vis des gendarmes et des autres catégories A de la Fonction Publique.

LA BAISSSE DES RÉMUNÉRATIONS S'ACCENTUE, ÇA SUFFIT !

À compter de la paye de janvier 2015, le taux de la retenue pour pension passe de 9,14 % à 9,54 %, soit une hausse de 0,40 % qui amputera la rémunération des fonctionnaires pour 2015. L'augmentation de cette retenue obligatoire se poursuivra jusqu'en 2020...

ÉVOLUTION DU TAUX DE LA RETENUE POUR PENSION DE 2010 À 2020 (Base : traitement + NBI brut)

	TOTAL	RÉFORME 2010	RÉFORME 2012	RÉFORME 2013
2010	7,85 %	0,27		
2011	8,12 %	0,27		
2012	8,49 %	0,27	0,10	
2013	8,76 %	0,27		
2014	9,14 %	0,27	0,05	0,06
2015	9,54 %	0,27	0,05	0,08
2016	9,94 %	0,27	0,05	0,08
2017	10,29 %	0,27		0,08
2018	10,56 %	0,27		
2019	10,83 %	0,27		
2020	11,10 %	0,27		
TOTAL		2,70 %	0,25	0,30

Le SCSI-CFDT, avec la CFDT, exige une augmentation de la valeur du point d'indice, bloqué depuis 2010 !!!

Le SCSI-CFDT, exige une réactualisation de la grille indiciaire des Officiers de Police, au regard de celle des Officiers de Gendarmerie et de la catégorie A de la Fonction Publique.





RAPPORT du MÉDIATEUR INTERNE de Police Nationale

« La Police Nationale cherche encore sa doctrine en matière de management. »
 ...La question du management doit « faire l'objet d'une réflexion plus poussée ».
 « Il en va de la motivation des agents et donc de l'efficacité de la Police. »

(Frédéric Lauze)



ACTIVITÉ

Le médiateur a reçu 466 saisines et rendu 366 avis en 2014. (477 et 300 en 2013). Une majorité des saisines se concentre sur quatre thématiques principalement liées à la carrière des fonctionnaires : les questions indemnitaires, les mutations, l'avancement et l'évaluation, qui représentent près de 80 % des réclamations. Le médiateur a rendu un avis favorable aux agents dans plus de 60 % des cas.

INTERVENTIONS

L'une des principales observations du médiateur concerne les « interventions » dont bénéficient certains Policiers pour le déroulement de leur carrière. Il préconise ainsi à l'administration de « limiter » cette pratique et de s'en tenir aux règles existantes. « Les interventions qui accélèrent la carrière ou la mutation de fonctionnaires à l'ancienneté et aux mérites inférieurs à ceux de collègues mieux placées sont encore trop fréquentes et ancrées dans les pratiques de gestion », dénonce-t-il. « Elles engendrent des iniquités fortes qui sont de plus en plus mal perçues par les agents et altèrent leur motivation. »

OPACITÉ DANS LES POSTES VACANTS

« Le médiateur a encore reçu cette année un nombre très important de saisines qui concernent l'absence de publication préalable de postes offerts à l'avancement ou à la mutation. » Comme en 2013, il rappelle à l'administration qu'elle est « tenue de publier la vacance des emplois qu'elle entend pourvoir ». « Cette absence volontaire de transparence

[...] est extrêmement regrettable et porte atteinte au principe d'égalité entre les fonctionnaires. » Et de souligner : « 80 % des saisines du médiateur sur ce thème [...] concernent des postes situés dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France ».

HARCÈLEMENT

Le médiateur recommande à la DGNP de se pencher sur la question du harcèlement. L'équipe de Frédéric Lauze « a eu encore, en 2014, à traiter des saisines où le harcèlement est avéré et procède d'une déstabilisation insidieuse, aboutissant non seulement à une dégradation grave et continue des conditions de travail de l'agent, mais également à sa marginalisation, et au terme du processus, à une perte de confiance totale ».

SUICIDES ET RPS

Sur la prévention des suicides et la lutte contre les risques psychosociaux, le médiateur souligne en particulier qu'il « manque cruellement dans la Police des lieux, des moments, des espaces de rencontre humaine où s'expriment la solidarité et la fraternité qu'exige ce métier ».

« DOUBLES SANCTIONS »

Le médiateur pointe, comme en 2013, les pratiques de certains services en matière de sanctions « très pénalisantes pour les fonctionnaires ».

**Conclusions du médiateurs, baromètre social dans le rouge,
contentieux du SCSI...**

Le SCSI a saisi la DRCPN pour moderniser et unifier la GRH de la Police Nationale.

Mettre fin aux injustices construire l'avenir

La COMMISSION de la TRANSPARENCE de la VIE PUBLIQUE va-t-elle mettre fin à l'omerta de la réserve citoyenne ?



LA RÉSERVE CITOYENNE DE LA GENDARMERIE

- ⇒ C'est 1 300 personnes qui composent cette réserve officielle mais secrète de la gendarmerie : la quasi majorité sont des Officiers. Recrutés parmi les élus, journalistes, universitaires, personnalités locales...
- ⇒ Un objectif : « La réserve citoyenne est la deuxième composante de la réserve militaire. Elle est composée de volontaires agréés par l'autorité militaire. Les réservistes citoyens sont des bénévoles qui mènent des actions visant à renforcer le lien Nation-Armée et à faire connaître la gendarmerie. »
- ⇒ De nombreux parlementaires sont nommés au grade de colonel ou lieutenant-colonel. Ces ambassadeurs influents de l'arme participent activement aux débats, commissions, questions et rédactions des rapports parlementaires concernant la défense et la sécurité...

UN RÉSEAU SECRET DE LA RÉPUBLIQUE ?

À ce jour, le SCSJ a saisi l'ensemble des responsables politiques, ministres, présidents des assemblées... mais aucun n'a souhaité rendre publique la liste de ces officiers nommés dans le secret (contrairement à tous les autres réservistes).

La CADA, également saisie, n'a pu nous communiquer ce listing au motif qu'il n'existe pas officiellement...

Pourquoi donc maintenir le secret sur une telle démarche citoyenne ?

RÉSERVES AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : DES RÉFORMES S'IMPOSENT !

- L'objectif de reprocher le citoyen des problèmes de sécurité est plus que nécessaire, notamment au lendemain événements du mois de janvier.

DES AMBASSADEURS SECRETS...



Gérard LARCHER, Président du Sénat, Colonel, Bernard ACCOYER, Député de la Haute-Savoie, Christophe GUILLOTEAU, Député du Rhône, vice-président de la Commission de la Défense, Philippe GOUJON, Député de Paris, Sophie PRIMAS, Sénatrice des Yvelines, Jean LAUNAY, Député du Lot, Rémy DELATTE, Député de la Côte-d'Or, Alain GOURNAC, Sénateur des Yvelines, Françoise FERAT, Sénatrice de la Marne, Catherine VAUTRIN, Députée de la Marne, Régis JUANICO, Député de la Loire, Dominique BAERT, Député du Nord, Marc LAMENIE, Sénateur des Ardennes... et beaucoup d'autres...

- Une réserve citoyenne unique Police/Gendarmerie pour le ministère de l'Intérieur doit être créée. Elle doit être totalement transparente, chaque citoyen doit pouvoir en connaître la composition.
- Une Garde Nationale force d'appoint de la Police et de la Gendarmerie doit être créée en mutualisant les réserves opérationnelles des deux forces.

Courrier du **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** au **PRÉSIDENT** de la **HAUTE AUTORITÉ** pour la **TRANSPARENCE** de la **VIE PUBLIQUE**



Paris, le 26 février 2015

Monsieur le Président
de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique,

La réserve citoyenne a été créée par la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999, codifiée sous le livre II de la quatrième partie du Code de la Défense, la réserve citoyenne est la deuxième composante de la réserve militaire. Au 31 décembre 2013, les réservistes citoyens étaient ainsi au nombre de 3 464.

Pour la Gendarmerie Nationale cette réserve serait composée, d'après nos informations obtenues par recoupement, de plus de 1 200 personnels très majoritairement des Officiers recrutés parmi des journalistes, élus, parlementaires et personnalités de la sécurité privée.

De nombreuses critiques ont été formulées et des réflexions engagées par des parlementaires et des militaires sur cette forme particulière de réserve. Le SCSJ-CFDT souhaite que ces réflexions conduisent à une réforme nécessaire de ce dispositif, notamment depuis l'intégration de la Gendarmerie Nationale au sein du ministère de l'Intérieur. Le SCSJ-CFDT propose que Police et Gendarmerie puissent avoir, dans ce domaine, un fonctionnement similaire dans le cadre d'un dispositif commun, transparent, permettant de rapprocher les citoyens de l'ensemble de leurs forces de sécurité.

En attendant la mise en place de cette réforme indispensable à un meilleur fonctionnement de notre République, le SCSJ-CFDT demande une communication de la liste apparentée à un « secret d'État » des Officiers de la réserve citoyenne destinée « à promouvoir l'arme ». Ces nominations individuelles se gèrent en catimini sans aucune parution officielle.

La communication de cette liste permettrait, à l'avenir, que le travail parlementaire en matière de sécurité ne puisse souffrir d'aucune contestation ou conflit d'intérêt. En effet, par le passé, des rapports parlementaires sur l'avenir de la sécurité ont pu être établis par des Officiers de la réserve de la Gendarmerie. Cette situation, dans le cadre d'un débat démocratique de qualité doit, à notre sens, être évitée ou pour le moins, s'effectuer dans une transparence totale.

La Commission d'accès aux documents administratifs, saisie par nos soins, n'a pu communiquer cette information car le ministère de la Défense lui a répondu que « ce document n'existait officiellement » (avis n° 20142996 du 18 septembre).

Pour le SCSJ-CFDT, la réserve citoyenne et la portée pédagogique qu'elle constitue, ne peut plus se concevoir comme un réseau secret de la République. Si cette situation devait perdurer mon syndicat se verrait dans l'obligation de la médiatiser afin de porter cette question sur la place publique.

Sachant votre attachement à faire progresser la transparence et créer les conditions d'une confiance accrue des citoyens pour leurs responsables publics, j'ai donc l'honneur de solliciter que la liste de la réserve citoyenne de la Gendarmerie Nationale puisse être consultable par l'ensemble des citoyens.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général,
Jean-Marc BAILLEUL

Monsieur Jean-Louis NADAL
Président de HATVP
98-102, rue de Richelieu
CS 80202 - 75082 PARIS CEDEX 2



Le CHIEN des GENDARMES FÉLICITÉ !



LE colonel du groupement du Tarn-et-Garonne a remis le 23 février une lettre de félicitations lors d'une cérémonie au chien Fly qui a permis l'interpellation de malfaiteurs !

Vous le voyez, dans la Gendarmerie même les chiens ont des récompenses !

Aujourd'hui, en revanche, le différentiel de médailles est considérable entre Policiers et Gendarmes. En 2013, 86 Officiers de Gendarmerie ont été décorés de la Légion d'honneur et 278 ONM... sans compter les médailles de la Sécurité Intérieure...

À quand la mise place d'un bureau commun PN/GN chargé des décorations dans ce Ministère ?

Alors que les services mixtes sont multiples, les missions communes, les réunions de liaisons innombrables... La constitution d'un tel bureau est-elle donc trop difficile à mettre en œuvre par les « hauts responsables » de ce Ministère ?



METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR

Quand un COMMISSAIRE de POLICE transfère ses compétences à la Gendarmerie...



Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure

Section de Polynésie française – Déléguée de la DSP – BP 87 DSP – 98713 PAPEETE

Papeete, le 13 mars 2015

La déléguée du service
à
Monsieur François PERRAULT
Directeur de la Sécurité Publique en Polynésie française

Objet : Compétence de la Police Nationale en Polynésie française

En date du 27 février 2015, la Direction de la Sécurité Publique en Polynésie française a été saisie suite à un dépôt de plainte d'une affaire de violences avec arme ayant eu lieu en plein cœur de notre circonscription par des individus connus défavorablement du service.

Décision logique était prise de procéder à l'interpellation des auteurs le lendemain matin même.

Alors que les Officiers de service s'apprêtaient à monter un plan d'intervention, vous avez immédiatement pris la décision de faire appel à la Gendarmerie pour l'aspect opérationnel de l'intervention au motif que vos effectifs ne sont pas formés pour de telles opérations.

Ceci a eu pour effet de reléguer les effectifs de police à des missions subalternes comme la garde d'une passerelle et le transport des mis en cause du lieu de l'interpellation au commissariat de police.

Nous ne vous cachons pas que votre décision nous a surpris.

En effet, alors que vous affichez régulièrement votre volonté d'étendre notre zone de compétence aux communes limitrophes, vous estimez que vos effectifs ne sont même pas capables de procéder à l'interpellation, au lever du jour, d'un individu ayant en sa possession une arme.

Même si l'affaire semble exceptionnelle en Polynésie française, il s'agit tout de même de la base même du métier de policier que d'arrêter les délinquants qui par définition sont souvent porteurs d'une arme.

Aussi, nous tenons à vous rappeler que les Officiers de Police du service disposent d'une parfaite compétence pour mettre en œuvre et commander ce type de dispositif.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le service dispose de l'ensemble du matériel nécessaire à ce type d'intervention (gilets par balle lourd, casques tactiques, armes de poing et armes d'épaule).

De plus, il est à signaler que cette intervention ne présentait pas de risque majeur dans la mesure où les mis en cause disposaient certes d'une arme, mais surtout pas de la volonté de l'utiliser. N'ayant même pas eu la volonté de blesser avec son arme leur concurrent trafiquant de stupéfiants, il était encore plus évident qu'ils n'allaient pas l'utiliser contre les forces de l'ordre.

Nous souhaitons à l'avenir, comme cela a toujours été le cas par le passé, que la DSP conserve la pleine maîtrise de ses compétences en la matière. En effet, même si nous reconnaissons que l'intervention de la Gendarmerie Nationale s'est avérée efficace, nous pensons qu'une intervention policière l'aurait été tout autant.

Nous ressortons de cette affaire avec un sentiment profond de dévalorisation de votre part.

Plus généralement, nous sommes particulièrement inquiets du déclassement du service, en de nombreux domaines, et nous restons à votre disposition pour en échanger.

Je vous prie de recevoir mes salutations respectueuses.

Tatiana DAUPHIN
La Déléguée du SCSI pour la DSP

Pour information : Madame la Directrice de cabinet du Haut Commissaire
de la République en Polynésie française
Le bureau territorial du SCSI
Le bureau national du SCSI



Vers un SCRT RENFORCÉ ou un SCRT SCINDÉ ?

**Le 16 février 2015,
le DGPN et le DGGN
co-signaient une note
visant la mise en œuvre
du plan de renforcement
des moyens de la lutte
anti-terroriste.
Le 19 février, le SCRT
diffusait une note pour
faire le point sur le
renforcement des capacités
du renseignement
territorial.**

La note du 16 février évoque 4 axes prioritaires. Ils comprennent :

- la confirmation de l'installation de trois nouveaux services zonaux de recherche et d'appui (Bordeaux, Rennes et Metz),
- la « consolidation des cellules en charge de l'analyse et du suivi des individus radicalisés »,
- l'accroissement du niveau de détection des petits services départementaux,
- l'amélioration des capacités de décèlement précoce au plus près « des foyers identifiés ».

Il est également évoqué des moyens supplémentaires et l'apport de 350 policiers et de 150 gendarmes entre 2015 et 2017. La note du 19 février précise ce renforcement sur trois points, le développement des cellules d'analyse, l'élargissement des moyens de surveillance et le confortement des capacités de détection.

Si à l'exposé succinct de l'objet de ces notes, on ajoute la réécriture de la doctrine RT sur la radicalisation, la tentation est forte de considérer un retour des renseignements généraux dans l'ensemble de ses missions.

● **Ce serait néanmoins occulter l'absence d'autonomie, la présence exacerbée des gendarmes et le questionnement sur l'intérêt de la Sécurité Publique pour le renseignement territorial qui est en contradiction avec l'éventail de ses missions et sa zone de compétence.**

Avant d'en venir au point de crispation de ces notes, le renfort de gendarmes sur la forme et dans le nombre, il est intéressant d'aborder plus en détail les différentes mesures qui renforcent le RT dans ses capacités opérationnelles et dans l'étendue de ses missions.

C'était entériné avant ce plan, l'ex SNRO des RG et ses sections de recherches régionales ressurgissent avec une DNRA (Division Nationale de Recherche et d'Appui) et ses entités zonales SZRA.

● **On peut d'emblée formuler une critique, la compétence de la zone est bien plus vaste que celle de la région et les moyens, s'ils sont bien revus, permettront-ils cette couverture ?**

Cette critique est d'autant plus justifiée après la levée de l'exclusion du suivi des individus radicalisés. Pour autant, c'est bien au travers de cette nouvelle attribution que cette division, et ses services zonaux, trouve vraiment son sens, et son intérêt pour l'adaptation à la menace est incontestable. La concomitance de la loi sur le renseignement (si elle confirme clairement qu'elle vise aussi le SCRT...) est aussi un gage d'une meilleure efficacité de ce service, mais aussi de la mission en général, et d'une réalisation plus sereine de l'activité.

Le renfort en effectifs des SDRT à moins de 7 agents est un bon signal pour permettre aux petits SDRT de disposer de moyens humains afin de ne pas trop prioriser leur activité, voire de ne pas obérer une partie des missions. Il en est de même, pour conforter cette spécialité au RT, de la préoccupation et de l'organisation concernant les cellules zonales d'analyse de la radicalisation

(64 postes supplémentaires dédiés). L'apport de compétences extérieures (très ciblé et actuellement défini au nombre de 5 personnels) doit être considéré comme le reflet d'une vision moderne de l'anticipation de la menace. On ne peut raisonnablement pas s'en offusquer tant qu'il reste mesuré, adapté, et que son objectif ne vise pas à la contractualisation exponentielle d'activités policières.

● **Jusque-là, et si le SCSI confirme cependant son analyse sur des réformes successives du renseignement qui manquent d'ambition, ces nouvelles évolutions donnent un caractère plus affirmé au SCRT.**

Certes, il persiste des difficultés qu'il faut aborder et qui suffiraient à concentrer l'attention des collègues concernés. Pourtant, c'est bien ce qui est décrit comme l'amélioration des capacités de décèlement précoce au plus près des foyers identifiés qui focalise toute l'attention !

NE SOYONS PAS DUPES, L'OPA CONTINUE

● **150 renforts de gendarmes pour 350 renforts de policiers, rien qu'à cet énoncé on peut s'interroger sur la proportionnalité de ce renfort. C'est d'autant plus étonnant quand on considère les problèmes d'effectifs des brigades territoriales de gendarmerie.**

Bien sûr, le renseignement est au cœur des préoccupations de l'État, et bien sûr la Gendarmerie Nationale, qui souffre énormément de son absence des débats sur les aspects sensibles de cette priorité, se positionne stratégiquement...

● **Si ce nombre de 150 est en soit polémique, leur localisation l'est bien plus encore : ils seront basés en BT de gendarmerie, par binôme, avec les (pauvres) moyens du RT (véhicule, informatique...) « au plus près des foyers identifiés ».**

Or, il s'avère que ces foyers n'ont pas été identifiés par les chefs SDRT (qui ont découvert les notes à leur parution), mais véritablement, et sans aucune concertation, par les colonels de groupement (qui n'ont pourtant aucune autorité, ni légitimité pour le faire !). On se rend compte en outre que « ces foyers » sont en ZGN souvent exclusives, dans des villes importantes (pour des ZGN) avec des signaux la plupart du temps très faibles en termes d'islam radical.

À Lunel par exemple (une exception puisqu'il s'y trouve des signaux forts) le SDRT ne parvient déjà pas à faire respecter la doctrine d'emploi aux gendarmes (et notamment dans le circuit de transmission de l'information) et se voit exiger de communiquer toute la production du SDRT en islam radical. Comment peut-on croire à la sincérité du respect de la hiérarchie de ces personnels qui seront déconcentrés en BT, placés de manière factuelle sous autorité de gendarmerie ? Comment peut-on croire que le SDRT sera destinataire de l'information en tant réel (et non pas après la BT et la SDAO) ? AGIL sera-t-il installé dans ces BT ? Quelle sera l'autorité du chef SDRT, celle du DDSP sur ces personnels ?

● **Double compte-rendu, double hiérarchie... Soyons clairs, la prochaine étape de la revendication de la DGGN sera la mise en œuvre d'un RT GD en ZGN et la revendication de tous les SDRT des départements les plus ruraux.**

Non seulement ces implantations ne correspondent pas à des besoins, ces zones étaient toutes déjà couvertes par les SDRT, mais en plus, des personnels inexpérimentés affectés exclusivement sur un quartier (celui des champs de la ville à Gien par exemple) n'auront pas le recul nécessaire pour se situer dans la réalité du territoire. Les SDRT devront alors intervenir en contradiction (y compris en réunion de Police en préfecture et sous-préfecture...) pour relativiser non plus l'appréciation d'une BT, mais celle de ses personnels affectés en BT...



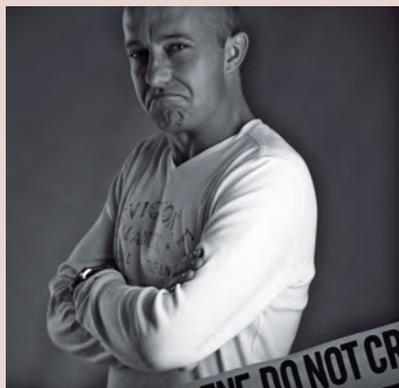
Alors qu'il est évoqué d'inclure le SCRT dans un deuxième cercle de la communauté du renseignement, alors qu'il est nécessaire d'accroître les compétences du SCRT et de travailler sur la qualité du recrutement, on peut légitimement se demander comment seront sélectionnés les gendarmes qui y seront affectés...

● **L'engagement prioritaire du RT dans la surveillance et la détection de l'islam radical, avec l'exploitation d'un nombre grandissant de signalements, pose aussi la question de la légitimité du rattachement à la sécurité publique.**

Il faudra d'ailleurs statuer de manière claire le niveau de confidentialité de la production du RT en la matière (la diffusion restreinte ne suffit pas) et faire respecter « le besoin d'en connaître », y compris pour les DDSP, y compris pour le SDAO, y compris pour la BT d'accueil des binômes de gendarmes !

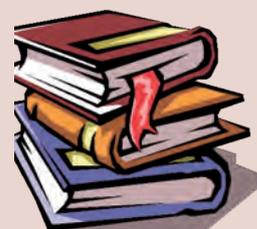
Enfin, et de manière prioritaire, il faut que le SCRT ait un budget propre, des formations pointues et les moyens de fonctionner. Il faut aussi donner des perspectives aux adjoints chef SDRT (officiers) de niveau 3 dont l'apport en compétences est indispensable mais dont on refuse l'accès au grade de commandant (alors que sont nommés des 3^{es} commissaires en zone pour les SZRA et des commissaires divisionnaires en SDRT pour 12 fonctionnaires...).

Alain MOREL
Secrétaire Zonal Adjoint de la zone Ouest



Christophe GUILLAUMOT
Capitaine de Police
PRIX DU QUAÏ DES ORFÈVRES 2009

PRÉSENTATION DE LIVRES



En ce début de printemps, ma boîte mail (que je vous rappelle guillaumotchristophe@orange.fr) a reçu de nombreuses suggestions de votre part, comme de ne pas pomper les commentaires de certains magazines féminins ou de choisir des livres plus récents. À ceux là, je fais amende honorable et je promets de ne plus lorgner que sur des mensuels masculins (chouette !). Certains m'ont apporté leur concours, merci donc à Philippe qui nous emmène en Italie, tandis que d'autres m'ont fait découvrir leur ouvrage que je vous mets en partage. Enfin, j'ai pu faire mon marché de saison au salon international QUAÏS DU POLAR à Lyon et vous ramener de belles surprises.

Bonnes lectures et portez-vous bien jusqu'au prochain numéro !



QUAIS DU POLAR a la particularité de réunir les plus grands auteurs de romans policiers de la planète. Cette année encore avec Michael Connelly, John Grisham, Franck Thilliez, Maxime Chattam, notre collègue Laurent Guillaume et bien d'autres encore, impossible de ne pas revenir avec une pile de livres sous le bras.

Dans ce dédale de stars, mon attention est attirée par une jeune auteure souriante n'ayant à proposer que son premier roman au nom évocateur : *Poulets Grillés*. Le pitch est des plus attirants : *Le 36 quai des Orfèvres se débarrasse de tous ceux qu'on ne peut pas virer en créant une équipe de bras cassés pour s'occuper des cold case*.

Impossible de faire l'impasse cette comédie policière, il me faut interviewer cette journaliste du Cosmopolitan.

POULETS GRILLÉS – Sophie HÉNAFF – Albin MICHEL

SCSI : *Sophie Hénaff, vous paraissez très bien renseignée sur notre institution, qui dans la maison Poulaça vous a servi de balance ?*

SH : Personne ! J'avais envie d'écrire un roman de copains et je suis une fana de polars. L'idée m'est naturellement venue de mettre en scène des policiers.

SCSI : *Vous n'avez pas cherché à vous documenter ?*

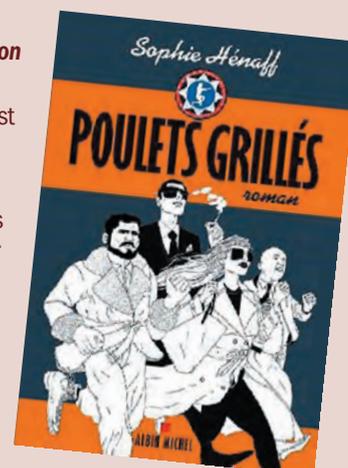
SH : J'ai fait un premier jet, puis j'ai lu de nombreux ouvrages de ou sur des policiers. Mais j'avais besoin de savoir si mon intrigue et mes personnages étaient crédibles. J'ai eu la chance de rencontrer Christophe Caupenne, ancien Commandant du Raid, qui n'a pas trouvé ma fiction si farfelue. Je le remercie d'ailleurs à la fin de mon livre pour son aide sympathique et précieuse.

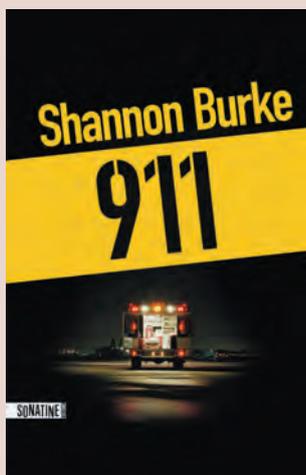
SCSI : *Premier livre et première récompense ?*

SH : C'est exact. *Poulets Grillés* a reçu le PRIX POLAR EN SÉRIES qui récompense le meilleur ouvrage susceptible d'être adapté pour une série télévisée.

SCSI : *Il va donc y avoir des suites ?*

SH : J'espère ! J'ai déjà des idées pour deux autres tomes.



**911****Shannon BURKE – Sonatine Éditions**

Ce festival permet de belles rencontres. Au détour d'un présentoir je tombe sur l'Américain Shannon BURKE qui renouvelle le genre avec son polar social « 911 » aux éditions SONATINE. La plupart des policiers aimeraient témoigner de ce qu'ils vivent au quotidien, trouver les mots pour décrire l'indescriptible. Encensé par la presse, Shannon BURKE a été ambulancier à New-York. Il nous fait partager dans ce roman toutes les anecdotes qui ont pu jaloner sa route. Sans concession, les scènes macabres s'enchaînent. Comment vivre avec de pareils souvenirs ? Un gamin dont le cerveau dégouline du crâne comme un « melon écrasé », un chien mort bouffé par les asticots installé au volant de la voiture d'un collègue pour qu'il déguerpisse du service. Comment se protéger de ces visions qui vous hantent et qui empêchent le jeune Ollie Cross de réviser son concours d'entrée en médecine ? Faut-il se construire un rempart aux émotions comme les anciens du service ? Affecté à Harlem, notre héros est submergé par la misère humaine. Il aimerait nager à contre-courant, aider ces victimes qui pullulent sur les trottoirs, ne pas devoir choisir entre ceux que l'on peut sauver et les autres qu'il faut abandonner à leur triste fin. Shannon BURKE décrit à la perfection la vie de ces éboueurs humains, accrochez-vous. Une grande claque pour le lecteur.

**L'ENFANT DES ÉTOILES****Dominique CHALUMEAU**

Un couple banal avec Hugo, leur unique enfant de 6 ans, quittent Paris pour une maison en banlieue parisienne. La famille, les amis viennent les aider à emménager dans un bonheur fugace, insaisissable fait de bons repas, de rires et de nouvelles rencontres. Tout est réuni pour qu'ils soient heureux lorsque Hugo montre des signes excessifs de fatigue. Soudain tout bascule, la maladie, les examens toujours plus nombreux, l'hôpital. Dominique Chalumeau décrit chirurgicalement les étapes successives par lesquelles passent les acteurs de ce drame dont l'issue est inexorablement fatale. Mais l'auteur se refuse à écrire le mot fin, il veut croire à la force de la vie, à un ailleurs poétique, enchanteur et éternel au milieu des étoiles.

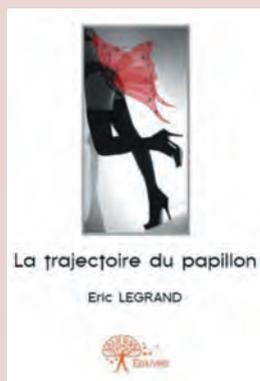
À noter que Dominique Chalumeau, ancien de la brigade criminelle au 36, reverse une partie de ses droits d'auteur à une association caritative.

L'enfant des étoiles aux Éditions PUBLIBOOK.

LA TRAJECTOIRE DU PAPILLON**Éric LEGRAND**

C'est une histoire de vengeance, d'une rencontre entre Mathias, un flic coureur de jupons et Nina, fille calculatrice, énigmatique dont la sœur s'est suicidée. Tous les éléments dramatiques sont réunis pour que cette intrigue ne soit pas un long fleuve tranquille. Éric LEGRAND a été flic à Lyon, à Paris puis à Bordeaux. C'est en s'inspirant de ses souvenirs professionnels qu'il a écrit *La trajectoire du Papillon*.

Son premier ouvrage
aux Éditions ÉDILIVRE.

**Maurizio DE GIOVANNI****LA MÉTHODE DU CROCODILE**

C'est l'histoire de l'Italie du sud comme on ne la connaît pas, derrière le strass et les monuments, l'Italie des cours et des ruelles, des propriétés privées sur les hauteurs, de la poisse d'une ville, de Trattoria inimitables dont on sent les effluves de cuisine en tournant les pages.

On y voit vivre et mourir des jeunes, et ça nous touche aux entrailles. On veut comprendre mais il faudra attendre la fin pour dénouer le nœud de l'intrigue.

Le policier rejeté par les siens, la mafia, les ados, les remords et les lettres d'amour s'y mêlent dans une écriture fluide et des chapitres concis, peut-être un peu trop parfois. On aimerait qu'ils soient plus longs pour notre plus grand plaisir.

La méthode du crocodile de Maurizio De Giovanni. Éditions 10/18.





RÉMUNÉRATIONS moyennes mensuelles des FONCTIONNAIRES du CORPS de COMMANDEMENT en poste en Ile-de-France au 01/01/2015

pouvoir d'achat

médiateur

gendarmerie

renseignement

pour les lecteurs

**EFFECTIFS/
TRAITEMENTS**

GRADES	ÉCHELON	INDICES MAJORÉS	TRAITEMENT BRUT INDICIAIRE	IR 3 %	ISSP	IRP OF BASE	COMPLÈMENT RIT	INDEMNITÉ POSTE DIFFICILE	INDEMNITÉ SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES	INDICE PC	REVENUE PC	RDS	CSG	SOLIDARITÉ	RAPP	TRAITEMENT NET MENSUEL
COMMANDEMENT DE POLICE - EF	2 ^e	783	3 625,52	108,77	761,36	413,00	56,67	14,10	85,75	947	515,02	24,88	373,24	45,16	33,91	4 072,95
	1 ^{er}	734	3 398,63	101,96	713,71	413,00	56,67	14,10	85,75	888	482,79	23,50	352,51	42,67	33,57	3 848,78
COMMANDEMENT DE POLICE	5 ^e	734	3 398,63	101,96	713,71	413,00	56,67	14,10	85,75	888	482,79	23,50	352,51	42,67	33,57	3 848,78
	4 ^e	696	3 222,68	96,68	676,76	413,00	56,67	14,10	85,75	842	457,80	22,43	336,43	40,76	32,23	3 676,01
	3 ^e	658	3 046,73	91,40	639,81	413,00	56,67	14,10	85,75	796	432,80	21,36	320,35	38,84	30,47	3 503,65
	2 ^e	619	2 866,15	85,98	601,89	413,00	56,67	14,10	85,75	749	407,15	20,26	303,85	36,88	28,66	3 326,75
	1 ^{er}	589	2 727,24	81,82	572,72	413,00	56,67	14,10	85,75	713	387,42	19,41	291,16	35,37	27,27	3 190,67
CAPITAINE DE POLICE	Exceptionnel	680	3 148,60	94,46	787,15	378,00	56,67	14,10	85,75	850	462,06	22,42	336,36	40,71	31,45	3 671,72
	5 ^e	658	3 046,73	91,40	761,68	378,00	56,67	14,10	85,75	823	447,11	21,78	326,76	39,57	30,47	3 588,66
	4 ^e	619	2 866,15	85,98	716,54	378,00	56,67	14,10	85,75	774	420,61	20,65	309,72	37,54	28,66	3 386,01
	3 ^e	585	2 708,72	81,26	677,18	378,00	56,67	30,35	85,75	731	397,50	19,74	296,07	35,93	27,09	3 241,59
	2 ^e	557	2 579,07	77,37	644,77	378,00	56,67	30,35	85,75	696	378,48	18,92	283,84	34,48	25,79	3 110,47
LIEUTENANT DE POLICE	1 ^{er}	527	2 440,16	73,20	610,04	378,00	56,67	30,35	85,75	659	358,09	18,05	270,74	32,92	24,40	2 969,97
	8 ^e	581	2 690,20	80,71	672,55	343,00	56,67	14,10	85,75	726	394,79	19,37	290,55	35,21	26,90	3 176,16
	7 ^e	555	2 569,81	77,09	642,45	343,00	56,67	14,10	85,75	694	377,12	18,61	279,19	33,86	25,70	3 054,40
	6 ^e	524	2 426,27	72,79	606,57	343,00	56,67	14,10	85,75	655	356,06	17,71	265,65	32,25	24,26	2 909,22
	5 ^e	496	2 296,62	68,90	574,16	343,00	56,67	30,35	85,75	620	337,03	16,97	254,62	30,95	22,97	2 792,90
LIEUTENANT DE POLICE	4 ^e	467	2 162,35	64,87	540,59	343,00	56,67	30,35	85,75	584	317,32	16,13	241,96	29,45	21,62	2 657,09
	3 ^e	438	2 028,07	60,84	507,02	343,00	56,67	30,35	85,75	548	297,62	15,29	229,29	27,94	20,28	2 521,28
	2 ^e	410	1 898,42	56,95	474,60	343,00	56,67	30,35	85,75	513	278,59	14,47	217,06	26,48	18,98	2 390,15
	1 ^{er}	379	1 754,88	52,65	438,72	343,00	56,67	30,35	85,75	474	257,53	13,57	203,53	24,87	17,55	2 244,97
	Stagiaire	334	1 546,52	46,40	386,63	143,00	56,67	30,35	85,75	418	226,95	11,28	169,14	20,53	15,47	1 851,95
Élève	314	1 453,91	43,62	145,39							187,76	8,07	121,06	14,53	2,18	1 309,32



RÉMUNÉRATIONS moyennes mensuelles des FONCTIONNAIRES du CORPS de COMMANDEMENT en poste en Province (IR = 0 %) au 01/01/2015

pouvoir d'achat

médiateur

gendarmerie

renseignement

pour les lecteurs

**EFFECTIFS/
TRAITEMENTS**

GRADES	ÉCHELON	INDICES MAJORÉS	TRAITEMENT BRUT INDICIAIRE	IR 0 %	ISSP	IRP OF BASE	COMPLÈMENT RIT	INDEMNITÉ POSTE DIFFICILE	INDEMNITÉ SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES	INDICE PC	REVENUE PC	RDS	CSG	SOLIDARITÉ	RAPP	TRAITEMENT NET MENSUEL
COMMANDANT DE POLICE - EF	2 ^e	783	3 625,52	-	761,36	413,00	56,67			947	515,02	23,86	357,87	43,18	23,48	3 893,14
	1 ^{er}	734	3 398,63	-	713,71	413,00	56,67			888	482,79	22,51	337,64	40,76	23,48	3 674,84
COMMANDANT DE POLICE	5 ^e	734	3 398,63	-	713,71	413,00	56,67			888	482,79	22,51	337,64	40,76	23,48	3 674,84
	4 ^e	696	3 222,68	-	676,76	413,00	56,67			842	457,80	21,46	321,95	38,88	23,48	3 505,54
	3 ^e	658	3 046,73	-	639,81	413,00	56,67			796	432,80	20,42	306,26	37,00	23,48	3 336,25
	2 ^e	619	2 866,15	-	601,89	413,00	56,67			749	407,15	19,34	290,16	35,07	23,48	3 162,50
	1 ^{er}	589	2 727,24	-	572,72	413,00	56,67			713	387,42	18,52	277,77	33,59	23,48	3 028,85
CAPITAINE DE POLICE	Exceptionnel	680	3 148,60	-	787,15	378,00	56,67			850	462,06	21,47	322,04	38,87	21,73	3 504,24
	5 ^e	658	3 046,73	-	761,68	378,00	56,67			823	447,11	20,84	312,66	37,74	21,73	3 402,99
	4 ^e	619	2 866,15	-	716,54	378,00	56,67			774	420,61	19,74	296,03	35,75	21,73	3 223,50
	3 ^e	585	2 708,72	-	677,18	378,00	56,67			731	397,50	18,77	281,53	34,01	21,73	3 067,02
	2 ^e	557	2 579,07	-	644,77	378,00	56,67			696	378,48	17,97	269,59	32,58	21,73	2 938,15
LIEUTENANT DE POLICE	1 ^{er}	527	2 440,16	-	610,04	378,00	56,67			659	358,09	17,12	256,79	31,05	21,73	2 800,08
	8 ^e	581	2 690,20	-	672,55	343,00	56,67			726	394,79	18,48	277,24	33,48	19,98	3 018,44
	7 ^e	555	2 569,81	-	642,45	343,00	56,67			694	377,12	17,74	266,15	32,15	19,98	2 898,78
	6 ^e	524	2 426,27	-	606,57	343,00	56,67			655	356,06	16,86	252,93	30,56	19,98	2 756,11
	5 ^e	496	2 296,62	-	574,16	343,00	56,67			620	337,03	16,07	240,99	29,13	19,98	2 627,24
LIEUTENANT DE POLICE	4 ^e	467	2 162,35	-	540,59	343,00	56,67			584	317,32	15,24	228,62	27,65	19,98	2 493,77
	3 ^e	438	2 028,07	-	507,02	343,00	56,67			548	297,62	14,42	216,25	26,17	19,98	2 360,31
	2 ^e	410	1 898,42	-	474,60	343,00	56,67			513	278,59	13,62	204,31	24,75	18,98	2 232,43
	1 ^{er}	379	1 754,88	-	438,72	343,00	56,67			474	257,53	12,74	191,09	23,18	17,55	2 091,18
	Stagiaire	334	1 546,52	-	386,63	143,00	56,67			418	226,95	10,48	157,16	18,96	9,98	1 709,28
Élève	314	1 453,91	-	145,39							187,76	7,86	117,85	14,12	0,00	1 271,72

afaq

ISO 9001

Qualité

AFNOR CERTIFICATION

La MGP certifiée ISO 9001

Une **qualité** de
service optimale



La **MGP** souhaite avant tout
satisfaire ses adhérents.

- L'**exigence** de la **qualité**
- Des **garanties** et des prestations
adaptées à vos **besoins**

MGP
La force d'être ensemble